



Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette

Côte-Nord

Progression de la défoliation

L'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette a débuté en 2006 sur la Côte-Nord. Les récentes données publiées par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts montrent que, dans la région de la **Côte-Nord**, **les superficies touchées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE)** ont augmenté, passant de 910 723 à 1 018 195 hectares.

Pour 2026, dans cette région, les données du Ministère laissent présager que l'infestation va persister dans certaines parties de la région. Les relevés aériens prévus en 2026 permettront de confirmer l'ensemble des dommages appréhendés.

Défoliation ne signifie pas mortalité

Un arbre peut survivre à **plusieurs années de défoliation**. Les relevés aériens présentent une image globale de l'étendue de la défoliation annuelle causée par l'insecte en évaluant l'ensemble des épinettes et des sapins à l'échelle du territoire. Ces relevés ciblent donc la totalité des forêts, dont celles qui sont les plus à risque de dépérir après plusieurs années d'épidémie, les forêts dites vulnérables à la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE). En 2025, dans la région, environ 32 % des superficies touchées par la TBE (327 387 hectares) sont les plus vulnérables (voir figure 1, carte B). Cette évaluation permet aux aménagistes forestiers d'orienter leur planification forestière vers les secteurs les plus à risque de subir des dépérissements importants.

Des efforts à maintenir

Dans la région de la Côte-Nord, le Ministère agit pour limiter les effets négatifs de l'épidémie de la TBE. Depuis 2012, le Ministère module les stratégies d'aménagement, étant donné que certaines interventions sont contre-indiquées en période d'épidémie en raison des risques de mortalité élevés des essences vulnérables, dont le sapin baumier. Malheureusement, l'ampleur et la durée de l'épidémie font en sorte que la qualité de la fibre du sapin baumier présent dans certains peuplements n'est plus suffisante pour justifier sa récolte et sa transformation par les BGA (bénéficiaires de garantie d'approvisionnement). Pour cette raison, le ministre des Ressources naturelles et des Forêts et les BGA de la région ont paraphé, à l'automne 2021, une nouvelle entente Côte-Nord qui rend optionnelle la récolte du sapin baumier que les BGA jugent impropre à la transformation dans leurs chantiers de récolte, et ce, sans pénalité. Les volumes de sapin baumier, qu'ils soient récoltés ou non dans les chantiers de récoltes, demeurent suivis et dénombrés pour s'assurer du respect de la possibilité.

De concert avec la SOPFIM

À ces efforts s'ajoutent **les pulvérisations aériennes d'insecticide biologique (Btk)** effectuées par la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM). En 2025, la SOPFIM a traité 10 599 hectares de peuplements vulnérables dans cette région, selon les critères de rentabilité économique, à la demande du Ministère. En 2026, le Ministère continuera de suivre l'évolution de l'épidémie et posera les actions appropriées, tant en forêt publique que privée.

Portrait des forêts vulnérables touchées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans la région de la Côte-Nord

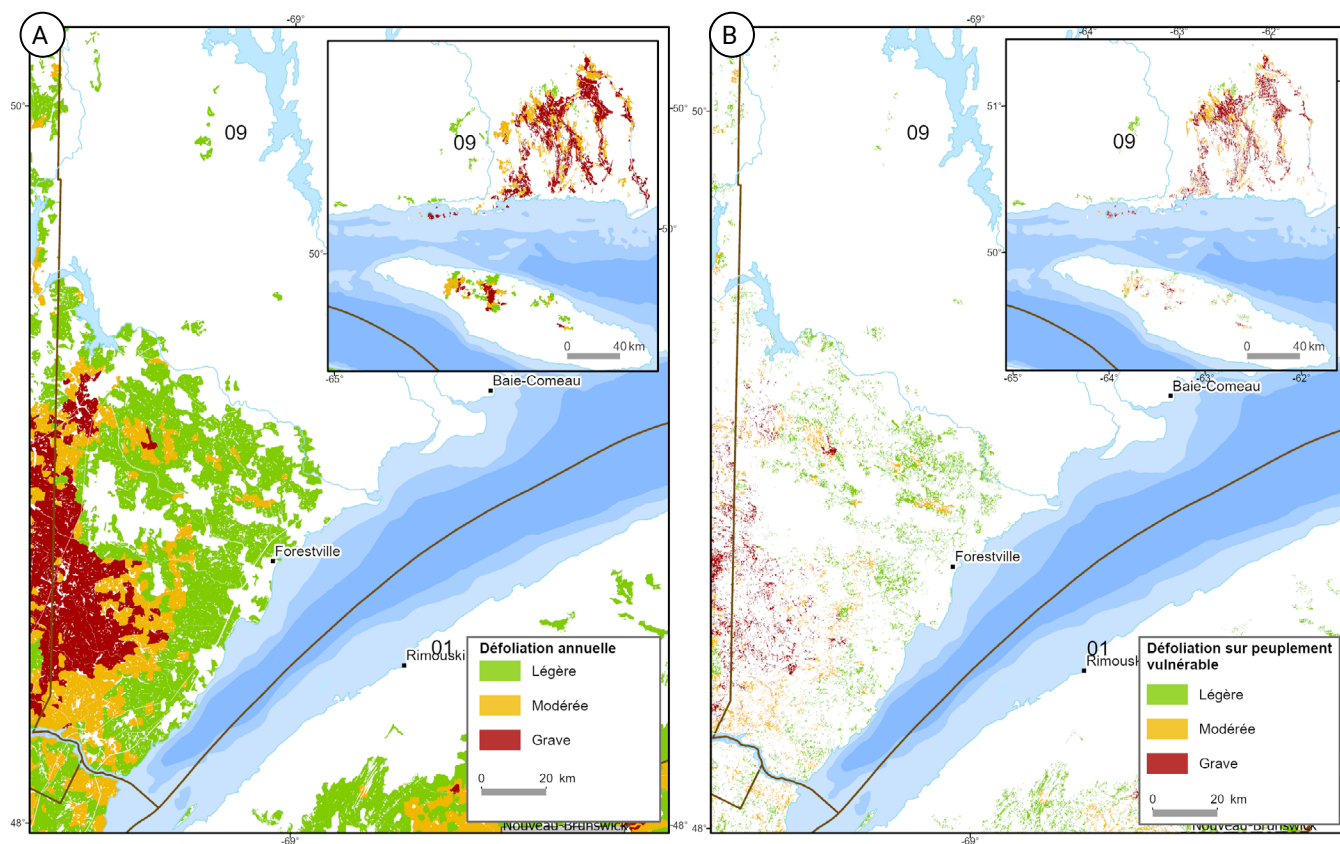


Figure 1 - La carte A présente le territoire touché par la tordeuse des bourgeons de l'épinette en 2025 (1 018 195 hectares). La carte B présente les peuplements les plus vulnérables touchés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette en 2025 (327 387 hectares). Ces peuplements ont un risque de dépérir d'ici la fin de l'épidémie.

Gestion de l'épidémie de la TBE

Le Ministère suit l'épidémie de la TBE et détient l'expertise pour réaliser les interventions nécessaires en vue d'en réduire les répercussions économiques. Ces interventions ont pour but :

- de minimiser les pertes de volumes de bois à court terme;
- de favoriser le rendement ligneux à long terme dans les territoires atteints;
- de mettre en place des pratiques forestières qui respectent l'aménagement durable des forêts;

- de limiter les effets négatifs de l'épidémie sur les communautés locales;
- de cibler les interventions sylvicoles économiquement rentables.

Une fois l'épidémie circonscrite en région, le Ministère prend des mesures complémentaires. Ainsi, il met en place une stratégie mixte comprenant la récolte des peuplements les plus vulnérables et l'élaboration de programmes de pulvérisations aériennes d'insecticide biologique, tant en forêt publique qu'en forêt privée.